

## BUREAU DE TERRITOIRE D'ENERGIE SOMME

### Séance du 04 septembre 2025

Date de convocation : 28 août 2025  
Date d'affichage : 05 septembre 2025

#### Extrait du registre des délibérations

Nombre de membres :

Inscrits : 18  
Présents : 15  
Absents : 3  
Votants : 15  
Pour : 15  
Contre : 0  
Abstention : 0

#### **Objet : Renouvellement adhésion et désignation représentant association AVERE**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 04 septembre à 10 heures 00, le Bureau de Territoire d'Energie Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET, Président.

Etaient présents : Alain SURHOMME, Patrick DESSEAUX, Michel DESTOMBES, Jean-Paul LECOMTE, Jean-Marie MACHAT, Virginie SANNIER, Francis HOUSSE, Jean-Jacques STOTER, Alain SAVOIE, Gaëlle PAYS, Dominique CAMUS, Didier FRANCOIS, Daniel CAVE.

Etaient absents et excusés : Yves MONIN, Bruno ETEVE, Nicolas PLE.

M. Gérard LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président expose que Territoire d'Energie Somme est engagé depuis 2022 dans le développement de la mobilité durable à travers son adhésion à l'association AVERE Picardie, qui fédère les acteurs régionaux autour des solutions de mobilité électrique, hybride et hydrogène. Cette adhésion permet à TE80 de bénéficier d'un appui technique, d'un accès à des ressources partagées, et de participer activement aux actions de coordination et de valorisation portées par l'association.

Afin de poursuivre cette dynamique, il est proposé de renouveler l'adhésion pour l'année 2025 et de confirmer la désignation de Monsieur Jean-Jacques STOTER, vice-président en charge de la Commission mobilité durable, comme représentant officiel de TE80 auprès de l'association.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de Territoire d'Energie Somme en date du 4 octobre 2024 ;

Vu les statuts de l'association AVERE Picardie, déclarée sous le régime de la loi du 1er juillet 1901 ;

Considérant que l'association AVERE Picardie a pour objet de promouvoir la mobilité électrique dans les départements de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme, notamment en fédérant les acteurs locaux et en accompagnant le déploiement de solutions de mobilité durable ;

Considérant que Territoire d'Énergie Somme est membre actif de l'association depuis le 1er janvier 2022 ;

Considérant que l'adhésion permet à TE80 de bénéficier d'un appui technique, d'un accès à des ressources partagées, et de participer aux actions de valorisation et de coordination portées par AVERE Picardie ;

Considérant que la cotisation annuelle est fixée à 750 euros ;

.../...

Considérant que les statuts de l'association permettent aux personnes morales membres d'être représentées par une ou deux personnes physiques dûment mandatées ;  
Considérant que Monsieur Jean-Jacques STOTER, 9ème vice-président de TE80, en charge de la Commission mobilité durable, est proposé pour représenter TE80 auprès de l'association ;  
Considérant que le Président de Territoire d'Énergie Somme est habilité à signer les conventions correspondantes et à engager les dépenses nécessaires à la réalisation de ces projets.

Le Bureau de TE80, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le renouvellement de l'adhésion de Territoire d'Énergie Somme à l'association AVERE Picardie pour l'année 2025, moyennant une cotisation annuelle de 750 euros ;
- De désigner Monsieur Jean-Jacques STOTER comme représentant officiel de TE80 auprès de l'association AVERE Picardie, conformément aux statuts de ladite association ;
- D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et à engager les dépenses afférentes.

Fait et délibéré en séance  
les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Président

Franck BEAUVARLET

